



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le jeudi 1^{er} juin 2017
ENDROIT: 78, rue Principale
Salle communautaire de l'Édifice municipal
Rivière-Verte, NB
HEURE: 19 h

PROCÈS-VERBAL # 25

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 20. M. Pierre Michaud, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous.

Membres présents

Bossé, Jules
Caron, Francine
Deschênes, Marcel
Leblond, Michel
Levesque, Roger, vice-président
Martel, Alain
Martin, Brigitte
Michaud, Pierre, président
Roussel, France
Roy, Paul
St-Amand, Carmel
Somers, Nicole

Membres absents

Bouchard, Pierrette
Chouinard, Louis
Desjardins, Allain
Dubé, Roland
Labrie, Louis

Simard, Cyrille

Personnel présent

Picard, François
Rioux, Nicole
Invité-e-s 19 h à 19 h 30

L'honorable Francine Landry
Hammond, Donald

Michaud, Marie-Josée

Journaliste

Fournier, Gilles

Représentant de DSL
Mairesse de Baker Brook
Maire de Grand-Sault
Maire de Rivière-Verte
Maire de Sainte-Anne de Madawaska
Représentant de DSL
Représentante de DSL
Maire de Clair
Maire de Drummond
Représentant de DSL
Maire de Saint-Léonard
Mairesse de Saint-Quentin

Maire adjointe de Saint-François
Maire de Lac Baker
Maire de la Communauté rurale de Saint-André
Maire de Saint-Hilaire
Représentant de DSL et président du comité des
DSLs de la province du Nouveau-Brunswick
Maire d'Edmundston

Directeur général
Adjointe à la direction

Ministre du Développement économique
Directeur général, Bureau régional d'Edmundston,
Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)
Adjointe de direction, cabinet de la ministre
Landry, ONB

L'Étoile – Édition Nord-Ouest

4. **Présentation : L'Honorable Francine Landry, ministre d'Opportunités NB**
Objet : Protocole d'entente entre ONB et la CSRNO

Cette partie de la séance fut tenue à huis clos, soit de 19h20 à 20h15.

La réunion fut remise à l'ordre à 20h30 par le président.

Résolution No 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO est d'accord sur le principe/protocole d'entente entre la CSRNO et Opportunités Nouveau-Brunswick. ADOPTÉE

3. **Approbation de l'ordre du jour**

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Francine Caron et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 1^{er} juin soit accepté, tel que circulé. ADOPTÉE

5. **Procès-verbal de la réunion générale du 22 mars 2017, pour approbation**

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 22 mars 2017, tel que circulé. ADOPTÉE

6. **Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 5 avril 2017, pour approbation**

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par Mme Francine Caron, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 5 avril 2017, tel que présenté. ADOPTÉE

7. **Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 11 mai 2017, pour approbation**

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. France Roussel, appuyée de Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 11 mai 2017, tel que présenté. ADOPTÉE

8. **Affaires découlant des procès-verbaux**

Aucune

9. État des résultats – fin avril 2017

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Michel Leblond et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de l'état des résultats au 30 avril 2017, tel que présenté par le DG avec les résultats suivants pour tous les services : un bénéfice brut de 1 521 376,24\$, des frais d'exploitation de 1 431 227,16 \$ pour un bénéfice net de 90 149,08 dollars.

ADOPTÉE

10. Résolutions : Pour le service d'aménagement et pour le service des déchets

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Francine Caron et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le secteur des déchets solides

- **Q'étant** donné que notre fonds de fermeture ne requiert plus de transfert dû au fait que les actifs sont supérieurs aux passifs, comme stipulé dans les recommandations au niveau des déficiences du contrôle interne dans notre rapport aux responsables de la gouvernance. Et vu que les revenus générés par ce fonds sont supérieurs au transfert annuel de 50 000\$ normalement effectué, la CSRNO autorise un transfert au montant de 413 145 \$ du fonds de fermeture au fonds d'opération. De plus, comme stipulé dans les recommandations au niveau des déficiences du contrôle interne dans notre rapport aux responsables de la gouvernance depuis quelques années, la CSRNO autorise un transfert de 413 145 \$ du fonds d'opération au fonds de capital.

Ce transfert sera approuvé par 2 signataires dont MM Pierre Michaud et François Picard. Par la suite, étant donné que l'excavatrice a subi un bris mécanique important et qu'elle n'est plus en état d'opérer sur le site, ce transfert au fonds de capital sera utilisé pour l'acquisition de la nouvelle excavatrice. Cette dernière était budgétée pour 2018. La CSRNO autorise l'acquisition de l'excavatrice en 2017, ce qui permettra la continuité des opérations sur le site et nous économiserons ce montant sur le budget de 2018.

ADOPTÉE

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par Mme Brigitte Martin, appuyée de M. Alain Martel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le service de l'aménagement

- **Que** la CSRNO autorise le virement de fonds au montant de 16 375 \$ du compte 29434 ES-1 au compte courant 29434 EOP pour le remboursement des frais d'application pour l'année 2016 qui est d'un montant total de 33 850 \$.

Vu que certains montants sont maintenant déposés directement dans le compte courant, le montant de remboursement n'est pas équivalent au montant transféré.

La CSRNO autorise le remboursement des frais d'application pour l'année 2016 qui sont comme suit :

DSL	25 500,00 \$
St-Hilaire	475,00 \$
Baker Brook	325,00 \$
Lac Baker	1 550,00 \$
Clair	775,00 \$

Rivière-Verte	525,00 \$
St-François	475,00 \$
St-Léonard	925,00 \$
St-Quentin	1 750,00 \$
St-André	1 550,00 \$

- **Que** la CSRNO autorise un virement au montant de 4 177 \$ du compte 29434 ES-2 au compte courant 29434 EOP pour le remboursement des permis et de la contribution des Chefs de file pour la période de janvier à mars 2017.
Vu que certains permis sont déposés directement dans le compte courant, le virement n'est pas équivalent au remboursement.

Ces virements seront approuvés par 2 signataires dont MM Pierre Michaud et François Picard par internet via Accès D de UNI Coopération financière.

La CSRNO autorise le remboursement des permis et des montants recueillis pour l'Équipe des chefs de file pour la période de janvier à mars 2017, qui sont comme suit :

Ville de St-Quentin	989,00 \$
Municipalité de St-François	25,00 \$
Village de Ste-Anne de Madawaska	125,00 \$
Municipalité de Baker Brook	73,00 \$
Communauté rurale de St-André	278,00 \$
DSL (EGL)	4 295,00 \$
L'Équipe des chefs de file	9 164,02 \$

- **Que** la CSRNO autorise un remboursement à M. Euclide Lévesque pour cas d'usage non conforme à St-Léonard qui a été effectué au montant de 200\$ avec le chèque # 5779 le 12 mai 2017 du compte #29434 EOP. Le revenu ayant été déposé au compte #29434 ES1, un transfert est donc à être effectué du compte 29434 ES1 au compte 29434 EOP d'un montant de 200\$. La CSRNO autorise un transfert de 200\$ du compte 29434 ES1 au compte 29434 EOP. Ce transfert sera approuvé par 2 signataires via internet sur Accès D, soit M. Pierre Michaud et M. François Picard. **ADOPTÉE**

11. Rapport de correspondance

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport de correspondance du 9 mars 2017 au 17 mai 2017, soit accepté, tel que circulé. **ADOPTÉE**

12. Rapport du directeur général

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par Mme Francine Caron, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport du directeur général du 10 mars 2017 au 17 mai 2017, soit accepté, tel que circulé. **ADOPTÉE**

13. Autres affaires

Nous avons fait circuler l'horaire de la journée de la conférence des CSRs qui aura lieu le samedi 10 juin 2017 à Miramichi. Les membres intéressés auront jusqu'à lundi pour s'y inscrire.

14. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, il a été

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 21 h.

ADOPTÉE

.....
PIERRE MICHAUD
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général